

Addensante

Agent thixotrope pour liants ou produits de ragréage synthétiques.

Composé de poudre formé de charges fibreuses en polyéthylène. Il épaissit et densifie les liants époxy et les produits de ragréage structuraux dans les systèmes des sols continus Cementoresina. Idéal pour les scellements de craquelures, les jointoiements de marches et la fixation de protège-angles et de profilés.



1. Facile et rapide à mélanger
2. Épaissit sans alourdir, en garantissant des jointoiements et des ragréages plans et sans coulure
3. Idéal pour densifier les liants époxy
4. Spécifique pour densifier le produit de ragréage structural Floorzero

Domaines d'application

- Destination d'usage :
- Adjuvant pour épaissir et rendre thixotropes:
- les produits époxy
 - les produits polyuréthanes
 - EP21
 - Floorzero

Mode d'emploi

- Préparation
- Produit prêt à l'emploi.

- Application
- Après avoir mélangé les composants (A+B) dont sont formées les résines époxy, ou les supports structuraux, Floorzero, ajouter Addensante (produit épaississant) en gâchant

continuellement, jusqu'à l'obtention d'un mélange ayant un aspect homogène et uniforme. Ajouter à Addensante (produit épaississant) 10-15 % en poids de EP21 et 3-5 % en poids de Floorzero. La quantité d'Addensante (produit épaississant) doit être régulée en fonction du degré de thixotropie que l'on souhaite obtenir.

Autres indications

- Addensante doit être incorporé dans les produits en évitant la formation de poussière. Éviter tout contact avec les voies respiratoires, avec la peau et avec les yeux. Porter des gants en caoutchouc, un masque de protection des voies respiratoires et des lunettes professionnelles tant durant le gâchage que durant l'utilisation du produit.

En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon, si des symptômes de sensibilisation se présentent, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, laver à l'eau courante et consulter un médecin.

Certifications et labels



* Émission dans l'air intérieur. Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Données techniques selon Norme de Qualité Kerakoll	
Aspect	poudre de couleur blanche
Emballage	seau en plastique 1 kg
Masse volumique apparente	104 kg/m³
Longueur de la fibre	0,10 – 0,25 mm
Conservation	≈ 12 mois à partir de la date de production dans l’emballage d’origine et non ouvert
Températures d'application	de +10 °C à +30 °C
Consommation :	
- avec EP21	10-15% en poids
- avec Floorzero	3-5 % en poids

Mesure des caractéristiques à une température de +20 °C, 65 % H.R. et en l'absence de ventilation. Elles peuvent varier en fonction des conditions de chantier.

Avertissements

- se conformer aux normes et dispositions locales en vigueur

→ opérer à des températures comprises entre +5 °C et +30 °C

→ appliquer sur des supports secs

→ ne pas ajouter de liants ou d'adjuvants

→ protéger des rayons directs du soleil et des courants d'air durant les 6 premières heures
- ne pas appliquer sur des surfaces sales ou non compacts

→ éliminer conformément aux normes en vigueur

→ protéger les surfaces et les éléments présents dans les locaux de pose des contacts accidentels

→ consulter la fiche de données de sécurité avant utilisation

→ pour tout ce qui n'est pas prévu, consulter le Kerakoll Worldwide Global Service +39-0536.811.516 – globalservice@kerakoll.com



Ces informations ont été mises à jour au mois de mai 2023. Elles pourraient être sujettes à des intégrations et/ou des variations dans le temps de la part de KERAKOLL SpA. Pour connaître les éventuelles actualisations, consulter le site www.kerakoll.com. KERAKOLL SpA n'est donc responsable de la validité, de l'actualité et de la mise à jour de ses informations que si elles proviennent directement de son site. La fiche technique repose sur nos dernières connaissances techniques et de mise en œuvre. Toutefois, dans l'impossibilité d'intervenir directement sur les conditions de chantier et sur l'exécution des travaux, elles représentent des indications de caractère général qui n'engagent en aucune façon notre société. Par conséquent, il est conseillé d'effectuer un essai préalable afin de vérifier l'aptitude du produit à l'utilisation prévue.